

**GRILLE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
AU 1^{ER} AVRIL 2014**

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 3,4 % au 1^{er} avril 2014 à l'exception du tarif L dont la hausse est de 2,6 %

Article 1 ^{er} avril 2013	Article 1 ^{er} avril 2014	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2013	Prix 1 ^{er} avril 2014	Variation 1 ^{er} avril 2014
2.7	2.7	<i>D</i>	Redevance d'abonnement par jour 30 premiers kWh par jour Reste de l'énergie Prime de puissance, été (> 50 kW) Prime de puissance, hiver (> 50 kW)	40,64 € 5,41 € 7,78 € 1,89 \$ 6,21 \$	40,64 € 5,54 € 8,16 € 2,52 \$ 6,21 \$	0,0% 2,4% 4,9% 33,3% 0,0%
2.19	2.19	<i>DM</i>	Redevance d'abonnement par jour par multiplicateur 30 premiers kWh par jour par multiplicateur Reste de l'énergie Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur) Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	40,64 € 5,41 € 7,78 € 1,89 \$ 6,21 \$	40,64 € 5,54 € 8,16 € 2,52 \$ 6,21 \$	0,0% 2,4% 4,9% 33,3% 0,0%
2.29	2.29	<i>DT</i>	Redevance d'abonnement par jour par multiplicateur Prix de l'énergie : T' ≥ -12°C ou -15°C Prix de l'énergie : T' < -12°C ou -15°C Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur) Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	40,64 € 4,40 € 21,26 € 1,89 \$ 6,21 \$	40,64 € 4,51 € 23,46 € 2,52 \$ 6,21 \$	0,0% 2,5% 10,3% 33,3% 0,0%
s. o.	2.51	<i>Électricité additionnelle - Photosynthèse</i>	Prix plancher (€/kWh) - prix moyen au tarif M (2 ^e tranche) à 25 kV et 100 % de FU	s. o.	5,28 \$	s. o.
3.2	3.2	<i>G</i>	Redevance d'abonnement par mois Prime de puissance (> 50 kW) 15 090 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - triphasée	12,33 \$ 15,90 \$ 8,93 € 5,26 € 36,99 \$	12,33 \$ 16,50 \$ 9,30 € 5,61 € 36,99 \$	0,0% 3,8% 4,1% 6,7% 0,0%
3.5	3.5	<i>G courte durée</i>	Majoration de la redevance et du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,33 \$ 5,67 \$	12,33 \$ 5,79 \$	0,0% 2,1%
3.7	3.7	<i>Activités d'hiver</i>	Indice de référence au 31 mars 2006 Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2006 Indice de majoration de facture au 1 ^{er} avril 2014 = 1,2906	1,08 2%	1,08 2%	s. o. s. o.
4.2	4.2	<i>M</i>	Prime de puissance 210 000 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	13,71 \$ 4,49 € 3,36 € 12,33 \$ 36,99 \$	13,98 \$ 4,67 € 3,49 € 12,33 \$ 36,99 \$	2,0% 4,0% 3,9% 0,0% 0,0%
4.7	4.7	<i>M courte durée</i>	Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	5,67 \$	5,79 \$	2,1%
4.11	4.11	<i>G-9</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	4,05 \$ 9,30 € 12,33 \$ 36,99 \$ 9,66 \$	4,14 \$ 9,55 € 12,33 \$ 36,99 \$ 9,84 \$	2,2% 2,7% 0,0% 0,0% 1,9%
4.14	4.14	<i>G-9 courte durée</i>	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,33 \$ 5,67 \$	12,33 \$ 5,79 \$	0,0% 2,1%
4.19	4.19	<i>GD</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie : été Prix de l'énergie : hiver	4,95 \$ 5,64 € 14,38 €	5,07 \$ 5,84 € 14,78 €	2,4% 3,5% 2,8%
4.26	4.26	<i>Tarif de transition - Fabrication de neige</i>	Indice de référence au 30 avril 1996 Majoration de la facture du client au 1 ^{er} mai de chaque année à compter de 1996 et au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2005, en sus de la hausse moyenne Prix en vigueur au 1 ^{er} avril 2014 = 17,85 €/kWh (indice = 5,5248)	1,0 8%	1,0 8%	s. o. s. o.
4.30	4.30	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Redevance mensuelle Redevance mensuelle sur la puissance contractuelle (par kW) Prix de l'énergie	34,77 \$ 6,48 € 3,51 €	34,77 \$ 6,48 € 3,51 €	s. o. s. o. s. o.
4.35	4.35	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Dépassement de plus de 10 % de la puissance contractuelle	13,50 \$	13,50 \$	s. o.
4.36	4.36	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Indice de référence au 1 ^{er} avril 2005 Majoration au 1 ^{er} avril 2005, 2006 et 2007 en sus de la hausse moyenne Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2008, en sus de la hausse moyenne Indice de majoration de facture au 1 ^{er} avril 2014 = 2,3371	1,0 5% 8%	1,0 5% 8%	s. o. s. o. s. o.
4.41 et 4.42	4.41 et 4.42	<i>Rodage de nouveaux équipements</i>	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
4.55	4.55	<i>Électricité interruptible - Moyenne puissance</i>	Crédit fixe (par kW) Crédit variable (par kWh)	1,50 \$ 7,00 €	1,50 \$ 7,00 €	0,0% 0,0%
4.57	4.57	<i>Électricité interruptible - Moyenne puissance</i>	Pénalité (par kW)	0,30 \$	0,30 \$	0,0%
4.64	4.64	<i>Option d'utilisation des groupes électrogènes de secours</i>	Crédit fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit variable (par kWh)	8,50 \$ 12,00 €	8,50 \$ 12,00 €	0,0% 0,0%
4.66	4.66	<i>Option d'utilisation des groupes électrogènes de secours</i>	Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	0,70 \$ 2,80 \$	0,70 \$ 2,80 \$	0,0% 0,0%

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 3,4 % au 1^{er} avril 2014 à l'exception du tarif L dont la hausse est de 2,6 %

Article 1 ^{er} avril 2013	Article 1 ^{er} avril 2014	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2013	Prix 1 ^{er} avril 2014	Variation 1 ^{er} avril 2014
s. o.	4.69	<i>Électricité additionnelle - Moyenne puissance</i>	Prix plancher (¢/kWh) - prix moyen au tarif M (2 ^e tranche) à 25 kV et 100 % de FU	s. o.	5,28 ¢	s. o.
5.2	5.2	<i>L</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie	12,36 \$ 3,04 ¢	12,54 \$ 3,14 ¢	1,5% 3,3%
5.5	5.7	<i>L</i>	Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	7,23 \$ 21,69 \$	7,35 \$ 22,05 \$	1,7% 1,7%
5.2	5.15	<i>LG</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie	12,36 \$ 3,04 ¢	12,69 \$ 3,21 ¢	2,7% 5,6%
5.5	5.26	<i>LG</i>	Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	7,23 \$ 21,69 \$	7,41 \$ 22,23 \$	2,5% 2,5%
5.15	5.34	<i>H</i>	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	4,95 \$ 4,83 ¢ 18,08 ¢	5,07 \$ 5,05 ¢ 18,08 ¢	2,4% 4,6% 0,0%
5.20 a)	5.39 a)	<i>LD (option ferme)</i>	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	4,95 \$ 4,83 ¢ 18,08 ¢	5,07 \$ 5,05 ¢ 18,08 ¢	2,4% 4,6% 0,0%
5.20 b)	5.39 b)	<i>LD (option non ferme)</i>	Prime de puissance par jour - interruptions planifiées Prime de puissance par jour - interruptions non planifiées Prix de l'énergie Maximum par mois - prime de puissance	0,50 \$ 1,00 \$ 4,83 ¢ 4,95 \$	0,51 \$ 1,02 \$ 5,05 ¢ 5,07 \$	2,0% 2,0% 4,6% 2,4%
5.23	5.42	<i>LD (option non ferme)</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 ¢	50 ¢	0,0%
5.29	5.48	<i>Rodage de nouveaux équipements (12 périodes ou plus)</i>	Majoration maximale du prix moyen Majoration minimale du prix moyen	4% 1%	4% 1%	s. o. s. o.
5.30	5.49	<i>Rodage de nouveaux équipements (moins de 12 périodes)</i>	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
5.33	5.52	<i>Rodage de nouveaux équipements</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	0,50 \$	0,50 \$	s. o.
5.35 b)	5.54 b)	<i>Essais d'équipements</i>	Multiplieur appliqué en été (par kW) Multiplieur appliqué en hiver (par kW)	10,00 ¢ 30,00 ¢	10,00 ¢ 30,00 ¢	0,0% 0,0%
5.38	5.57	<i>LP</i>	Redevance annuelle	1 000 \$	1 000 \$	0,0%
5.45	5.64	<i>LP</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	0,50 \$	0,50 \$	0,0%
6.20	6.20	<i>Électricité interruptible - Grande puissance</i>	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable (par kWh)	8,50 \$ 12,00 ¢	8,50 \$ 12,00 ¢	0,0% 0,0%
6.24	6.24	<i>Électricité interruptible - Grande puissance</i>	Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	0,70 \$ 2,80 \$	0,70 \$ 2,80 \$	0,0% 0,0%
6.32	6.32	<i>Électricité additionnelle - Grande puissance</i>	Frais de sortie de NYISO Zone M jusqu'à la frontière du Québec (¢US/kWh) Frais d'entrée de NYISO Zone M (¢US/kWh) Prix plancher (¢/kWh) - prix moyen au tarif L à 120 kV et 100 % de FU	0,60 ¢ 0,10 ¢ 4,38 ¢	0,60 ¢ 0,10 ¢ 4,50 ¢	s. o. s. o. 2,7%
6.36	6.36	<i>Électricité additionnelle - Grande puissance</i>	Prix du kWh au-delà de la référence en période de restriction	0,50 \$	0,50 \$	0,0%
7.1	7.1	<i>D réseaux autonomes</i>	Énergie excédant 30 kWh par jour	32,26 ¢	36,03 ¢	11,7%
7.2	7.2	<i>DM réseaux autonomes</i>	Énergie excédant 30 kWh par jour par multiplieur	32,26 ¢	36,03 ¢	11,7%
7.4	7.4	<i>G, G-9, M, MA rés. autonomes</i>	Pénalité sur l'énergie	71,13 ¢	73,55 ¢	3,4%
7.6	7.6	<i>Tarif MA - Structure</i>	Centrale au diesel lourd (par kW au-delà de 900 kW) Centrale au diesel lourd (par kWh au-delà de 390 000 kWh) (mise à jour octobre 2013) Autres cas (par kW au-delà de 900 kW) Autres cas (par kWh au-delà de 390 000 kWh) (mise à jour octobre 2013)	28,50 \$ 22,83 ¢ 56,04 \$ 40,20 ¢	29,46 \$ 22,83 ¢ 57,96 \$ 40,20 ¢	3,4% s. o. 3,4% s. o.
7.7	7.7	<i>Tarif MA - Révision des prix de l'énergie</i>	A - Centrale au diesel lourd - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) B - Centrale au diesel lourd - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh) C - Prix moyen du diesel n°6 (2% s) pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2012 : 102,14 \$/baril) D - Prix moyen de référence du diesel lourd n°6 (2% s) (par baril) E - Autres cas - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) F - Autres cas - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh) G - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2012 : 87,66 ¢/litre) H - Prix moyen de référence du diesel n°1 (par litre)	2,52 ¢ 11,57 ¢ s. o. 58,20 \$ 2,52 ¢ 26,44 ¢ s. o. 61,51 ¢	2,61 ¢ 11,57 ¢ s. o. 58,20 \$ 2,61 ¢ 26,44 ¢ s. o. 61,51 ¢	3,6% s. o. s. o. s. o. 3,6% s. o. s. o. s. o.

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 3,4 % au 1^{er} avril 2014 à l'exception du tarif L dont la hausse est de 2,6 %

Article 1 ^{er} avril 2013	Article 1 ^{er} avril 2014	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2013	Prix 1 ^{er} avril 2014	Variation 1 ^{er} avril 2014
7.9	7.9	<i>Tarif de transition - Réseau de Schefferville</i>	Abonnement au tarif D, DM ou d'éclairage public : à compter du 1 ^{er} avril 2008 à compter du 1 ^{er} avril 2009 à compter du 1 ^{er} avril 2010 à compter du 1 ^{er} avril 2011 à compter du 1 ^{er} avril 2012 à compter du 1 ^{er} avril 2013 à compter du 1 ^{er} avril 2014 à compter du 1 ^{er} avril 2015 Abonnement au tarif G, G-9, M ou à forfait : à compter du 1 ^{er} avril 2008 à compter du 1 ^{er} avril 2009 à compter du 1 ^{er} avril 2010 à compter du 1 ^{er} avril 2011 à compter du 1 ^{er} avril 2012 à compter du 1 ^{er} avril 2013 à compter du 1 ^{er} avril 2014 à compter du 1 ^{er} avril 2015	60% 60,48% 60,62% 60,46% 45% 30% 15% 0%	60% 60,48% 60,62% 60,46% 45% 30% 15% 0%	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
7.17	7.17	<i>Électricité interruptible avec préavis - Réseaux autonomes</i>	Crédit fixe (par kW)	6,00 \$	6,00 \$	0,0%
7.18	7.18	<i>Électricité interruptible avec préavis - Réseaux autonomes</i>	Composantes du Crédit variable : A - Coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) B - Coût de l'énergie pour l'année de référence 2012 (par kWh) : -au nord du 53 ^e parallèle -au sud du 53 ^e parallèle C - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2012 : 87,66 €/litre) D - Prix moyen de référence du diesel n°1 (par litre)	2,50 € 54,50 € 35,50 € s. o. 87,66 €	2,59 € 54,50 € 35,50 € s. o. 87,66 €	3,6% s. o. s. o. s. o. s. o.
7.27	7.27	<i>Électricité interruptible sans préavis - Réseaux autonomes</i>	Crédit (par kW) Crédit maximum (par kW)	1,20 \$ 33,33 \$	1,20 \$ 33,33 \$	0,0% 0,0%
8.2	8.2	a) T1 (quotidien) b) T2 (hebdomadaire) c) T3 (30 jours ou plus)	Prime de puissance par jour Maximum par semaine Prime de puissance par semaine Maximum par mois Prime de puissance par mois	4,42 \$ 13,30 \$ 13,30 \$ 39,81 \$ 39,81 \$	4,67 \$ 14,00 \$ 14,00 \$ 42,06 \$ 42,06 \$	5,7% 5,3% 5,3% 5,7% 5,7%
8.3	8.3	T (montant minimal)	Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	7,95 \$ 23,85 \$	8,40 \$ 25,20 \$	5,7% 5,7%
9.4	9.4	<i>Éclairage public (service général)</i>	Prix de l'énergie	9,35 €	9,73 €	4,1%
9.10	9.10 a)	<i>Éclairage public (service complet) Luminaires normalisés Tarif par luminaire</i>	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W) Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W) Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W) Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W)	20,34 \$ 22,17 \$ 23,88 \$ 28,05 \$	21,15 \$ 23,07 \$ 24,84 \$ 29,16 \$	4,0% 4,1% 4,0% 4,0%
s. o.	9.10 b)	<i>Éclairage public (service complet) Luminaires normalisés Tarif par luminaire</i>	Diodes électroluminescentes : 6 100 lumens (ou 65 W)	s. o.	21,81 \$	s. o.
9.14	9.14	<i>Sentinelle (avec poteau) Tarif par luminaire</i>	7 000 lumens (ou 175 W) 20 000 lumens (ou 400 W)	37,56 \$ 49,53 \$	39,06 \$ 51,51 \$	4,0% 4,0%
9.15	9.15	<i>Sentinelle (sans poteau) Tarif par luminaire</i>	7 000 lumens (ou 175 W) 20 000 lumens (ou 400 W)	29,52 \$ 42,57 \$	30,69 \$ 44,28 \$	4,0% 4,0%
10.2	10.2	<i>Crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension</i>	Tension égale ou supérieure à 5 kV, mais inférieure à 15 kV Tension égale ou supérieure à 15 kV, mais inférieure à 50 kV Tension égale ou supérieure à 50 kV, mais inférieure à 80 kV Tension égale ou supérieure à 80 kV, mais inférieure à 170 kV Tension égale ou supérieure à 170 kV	0,585 \$ 0,933 \$ 2,082 \$ 2,553 \$ 3,390 \$	0,597 \$ 0,951 \$ 2,130 \$ 2,604 \$ 3,450 \$	2,1% 1,9% 2,3% 2,0% 1,8%
10.3	10.3	<i>Crédit d'alimentation aux tarifs domestiques</i>	Tension égale ou supérieure à 5 kV	0,230 €	0,235 €	2,2%
10.4	10.4	<i>Rajustement pour pertes de transformation</i>	Réduction mensuelle sur la prime de puissance	16,50 €	17,07 €	3,5%
11.3	11.3	<i>Service VISILEC</i>	Montant par mois	89 \$	89 \$	0,0%
11.10	11.10	<i>Service VIGIELIGNE</i>	Montant annuel Montant supplémentaire pour une 2 ^e ou une 3 ^e licence Montant facturé par licence supplémentaire	2 400 \$ 600 \$ 120 \$	2 400 \$ 600 \$ 120 \$	0,0% 0,0% 0,0%
11.17	11.17	<i>Service SIGNATURE (service de base)</i>	Montant annuel Montant additionnel par point de livraison supplémentaire	15 000 \$ 10 000 \$	15 000 \$ 10 000 \$	0,0% 0,0%
11.18	11.18	<i>Service SIGNATURE (options)</i>	Montant annuel pour le suivi des harmoniques Montant annuel pour le tableau de bord local	5 000 \$ 500 \$	5 000 \$ 500 \$	0,0% 0,0%

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 3,4 % au 1^{er} avril 2014 à l'exception du tarif L dont la hausse est de 2,6 %

Article 1 ^{er} avril 2013	Article 1 ^{er} avril 2014	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2013	Prix 1 ^{er} avril 2014	Variation 1 ^{er} avril 2014
12.3	12.3	<i>Frais de nature administrative</i>	Frais de gestion de dossier Frais d'ouverture de dossier Frais pour provision insuffisante	20 \$ 50 \$ 10 \$	20 \$ 50 \$ 10 \$	0,0% 0,0% 0,0%
12.4	12.4	<i>Frais concernant l'option de mesurage net</i>	Frais d'inspection des équipements de l'autoproduiteur	400 \$	400 \$	0,0%
12.5	12.5	<i>Frais liés à l'alimentation électrique</i>	Coût du capital prospectif Frais de mise sous tension Frais de déplacement sans mise sous tension Frais spéciaux de raccordement pour réseau autonome : 20 premiers kW (total) Excédent (par kW) Frais d'interruption de service : Au point de livraison Autres Frais d'inspection Frais initiaux d'installation Frais mensuels de relève Crédit d'installation	4,544% 336 \$ 160 \$ 5 000 \$ 250 \$ 50 \$ 336 \$ 554 \$ 137 \$ 17 \$ 39 \$	4,972% 361 \$ 172 \$ 5 000 \$ 250 \$ 50 \$ 361 \$ 724 \$ 137 \$ 17 \$ 39 \$	s. o. 7,4% 7,5% 0,0% 0,0% 0,0% 7,4% 30,8% 0,0% 0,0% 0,0%
12.6	12.6	<i>Allocations monétaires</i>	Allocation pour usage domestique (pour chaque unité de logement) Allocation pour usage autre que domestique (par kW) Prime d'ajustement de l'allocation pour usage autre que domestique (par kW)	2 816 \$ 352 \$ 70 \$	3 024 \$ 378 \$ 76 \$	7,4% 7,4% 8,0%
12.7	12.7	<i>Composantes de la grille de calcul du coût des travaux prévue à l'annexe VI des Conditions de service d'électricité</i>	Frais d'acquisition Frais de gestion de contrats en aérien Frais de gestion de contrats en souterrain Frais de gestion des matériaux en aérien Frais de gestion des matériaux en souterrain Frais de matériel mineur en aérien Frais de matériel mineur en souterrain Frais d'ingénierie et de gestion des demandes en aérien Frais d'ingénierie et de gestion des demandes en souterrain Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en aérien - globale Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en aérien, avant-lot Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en aérien, arrière-lot Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en souterrain Provision pour le réinvestissement en fin de vie utile	2,0% 2,4% 10,4% 17,0% 12,0% 9,0% 7,0% 22,2% 29,1% 21,1% s. o. s. o. 11,8% 22,4%	2,0% 2,4% 10,4% 17,0% 12,0% 10,0% 7,0% 24,2% 29,8% 25,1% 21,3% 27,7% 13,4% 22,4%	0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 11,1% 0,0% 9,0% 2,4% 19,0% s. o. s. o. 13,6% 0,0%
12.8	12.8	<i>Prix unitaires</i>	Prix par mètre en aérien - ligne monophasée sans usage en commun, avant-lot Prix par mètre en aérien - ligne monophasée sans usage en commun, arrière-lot Prix par mètre en aérien - ligne triphasée sans usage en commun, avant-lot Prix par mètre en aérien - ligne triphasée sans usage en commun, arrière-lot Crédit pour usage en commun (par mètre), avant-lot Crédit pour usage en commun (par mètre), arrière-lot <i>Prix par bâtiment - souterrain - Lorsque l'option de ligne locale souterraine et de ligne principale aérienne est choisie :</i> Maison individuelle avec coffret de branchement de 600 A Maison individuelle avec coffret de branchement de 400 A Maison individuelle avec coffret de branchement de 200 A Maison jumelée Maison en rangée Duplex Triplex Multiplex de 4 logements Multiplex de 5 logements Multiplex de 6 logements Multiplex de 7 logements Multiplex de 8 logements <i>Prix par bâtiment - souterrain - Lorsque l'option de lignes locale et principale souterraines est choisie :</i> Maison individuelle avec coffret de branchement de 600 A Maison individuelle avec coffret de branchement de 400 A Maison individuelle avec coffret de branchement de 200 A Maison jumelée Maison en rangée Duplex Triplex Multiplex de 4 logements Multiplex de 5 logements Multiplex de 6 logements Multiplex de 7 logements Multiplex de 8 logements Prix par mètre supplémentaire en souterrain	58 \$ s. o. 70 \$ s. o. 13 \$ s. o. 9 720 \$ 3 210 \$ 2 200 \$ 1 970 \$ 1 180 \$ 4 060 \$ 3 830 \$ 4 640 \$ 7 820 \$ 7 900 \$ 10 450 \$ 10 530 \$ 17 330 \$ 8 690 \$ 6 760 \$ 5 620 \$ 4 230 \$ 8 930 \$ 10 230 \$ 11 950 \$ 16 950 \$ 17 030 \$ 21 110 \$ 22 710 \$ 37 \$	62 \$ 75 \$ 75 \$ 89 \$ 14 \$ 14 \$ 10 000 \$ 3 260 \$ 2 220 \$ 1 990 \$ 1 200 \$ 4 230 \$ 3 990 \$ 4 830 \$ 8 150 \$ 8 230 \$ 10 890 \$ 10 980 \$ 17 940 \$ 8 970 \$ 6 980 \$ 5 800 \$ 4 380 \$ 9 300 \$ 10 650 \$ 12 440 \$ 17 670 \$ 17 760 \$ 22 000 \$ 23 670 \$ 37 \$	6,9% s. o. 7,1% s. o. 7,7% s. o. 2,9% 1,6% 0,9% 1,0% 1,7% 4,2% 4,2% 4,1% 4,2% 4,2% 4,2% 4,3% 3,5% 3,2% 3,3% 3,2% 3,5% 4,1% 4,1% 4,1% 4,2% 4,3% 4,2% 4,2%

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 3,4 % au 1^{er} avril 2014 à l'exception du tarif L dont la hausse est de 2,6 %

Article 1 ^{er} avril 2013	Article 1 ^{er} avril 2014	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2013	Prix 1 ^{er} avril 2014	Variation 1 ^{er} avril 2014
			<i>Prix de travaux aériens - Ligne basse ou moyenne tension :</i>			
			Par poteau sans usage en commun et basse tension	1 181 \$	1 315 \$	11,3%
			Par poteau avec usage en commun et basse tension	720 \$	802 \$	11,4%
			Par poteau sans usage en commun et moyenne tension	1 437 \$	1 582 \$	10,1%
			Par poteau avec usage en commun et moyenne tension	876 \$	965 \$	10,2%
			Par poteau d'ancrage et jambe de force sans usage en commun	1 181 \$	1 315 \$	11,3%
			Par poteau d'ancrage et jambe de force avec usage en commun	720 \$	802 \$	11,4%
			Par ancrage sans usage en commun	493 \$	493 \$	0,0%
			Par ancrage avec usage en commun	301 \$	300 \$	-0,3%
			Par hauban	350 \$	391 \$	11,7%
			Par protection de ligne moyenne tension monophasée	648 \$	586 \$	-9,6%
			Par protection de ligne moyenne tension triphasée	1 842 \$	1 643 \$	-10,8%
			<i>Prix de travaux aériens - Excédent de câble de branchement basse tension :</i>			
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 120/240 V	14 \$	15 \$	7,1%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 120/240 V	29 \$	32 \$	10,3%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 120/240 V	84 \$	93 \$	10,7%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 347/600 V	15 \$	16 \$	6,7%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 347/600 V	32 \$	36 \$	12,5%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 347/600 V	92 \$	101 \$	9,8%
			<i>Prix de travaux aériens - Excédent de conducteur de branchement moyenne tension :</i>			
			Par mètre pour une ligne monophasée en 2 ACSR	22 \$	25 \$	13,6%
			Par mètre pour une ligne triphasée en 2 ACSR	34 \$	38 \$	11,8%
			Par mètre pour une ligne triphasée en 2/0 ACSR	36 \$	40 \$	11,1%
			<i>Prix de travaux souterrains - Excédent de câble de branchement basse tension :</i>			
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 120/240 V	15 \$	15 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 120/240 V	37 \$	39 \$	5,4%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 120/240 V	49 \$	50 \$	2,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 347/600 V	18 \$	18 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 347/600 V	34 \$	36 \$	5,9%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 347/600 V	64 \$	64 \$	0,0%
			<i>Prix de travaux souterrains - Excédent de câble de branchement moyenne tension :</i>			
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 2 X 3/0 Al, monophasé	44 \$	45 \$	2,3%
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 2 X 3/0 Al, triphasé	99 \$	104 \$	5,1%
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 4 X 3/0 Al, monophasé	88 \$	91 \$	3,4%
			Par mètre pour une section supplémentaire, 2 X 3/0 Al, monophasé	199 \$	215 \$	8,0%
			Par mètre pour une section supplémentaire, 2 X 3/0 Al, triphasé	254 \$	274 \$	7,9%
			Par mètre pour une section supplémentaire, 4 X 3/0 Al, monophasé	212 \$	226 \$	6,6%
			Par ensemble de jonctions, 2 X 3/0 Al, monophasé dans une chambre de raccordement	3 580 \$	3 816 \$	6,6%
			Par ensemble de jonctions, 2 X 3/0 Al, triphasé dans une chambre de raccordement	8 879 \$	9 419 \$	6,1%
			Par ensemble de jonctions, 4 X 3/0 Al, monophasé dans une chambre de raccordement	6 231 \$	6 619 \$	6,2%
			<i>Prix de travaux souterrains - Ligne basse tension :</i>			
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 3/0 A1 (120/240 V)	15 \$	15 \$	0,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 350 kcmil (120/240 V)	28 \$	29 \$	3,6%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 500 kcmil (120/240 V)	37 \$	39 \$	5,4%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 750 kcmil (120/240 V)	49 \$	50 \$	2,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 3/0 A1 (347/600 V)	18 \$	18 \$	0,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 350 kcmil (347/600 V)	34 \$	36 \$	5,9%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 500 kcmil (347/600 V)	45 \$	47 \$	4,4%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 750 kcmil (347/600 V)	64 \$	64 \$	0,0%
			Par point de circuit monophasé (120/240 V)	441 \$	471 \$	6,8%
			Par point de circuit triphasé (347/600 V)	631 \$	649 \$	2,9%
			Pour l'installation d'une section de câble de 30 mètres et moins, de 500 kcmil et moins	1 551 \$	1 692 \$	9,1%
			Pour l'installation d'une section de câble de plus de 30 mètres, de 500 kcmil et moins	2 483 \$	2 708 \$	9,1%
			Pour l'installation d'une section de câble de plus de 500 kcmil	2 483 \$	2 708 \$	9,1%
			<i>Prix de travaux souterrains - Ligne moyenne tension :</i>			
			Par mètre de câble, 3/0 A1, monophasé	22 \$	23 \$	4,5%
			Par mètre de câble, 3/0 A1, triphasé	50 \$	52 \$	4,0%
			Par mètre de câble, 750 kcmil, triphasé	119 \$	126 \$	5,9%
			Par point de circuit avec jonction rétractable à froid 3/0-3/0 A1 monophasé	895 \$	954 \$	6,6%
			Par point de circuit avec jonction rétractable à froid 3/0-3/0 A1 triphasé	2 220 \$	2 355 \$	6,1%
			Par point de circuit avec jonction rétractable à froid, 750-750 kcmil triphasé	2 256 \$	2 395 \$	6,2%
			Par point de circuit dérivation 2 voies, 750 kcmil triphasé	3 240 \$	3 311 \$	2,2%
			Par point de circuit dérivation 3 voies, 750 kcmil triphasé	2 987 \$	3 032 \$	1,5%
			Par point de circuit dérivation 4 voies, 750 kcmil triphasé	2 948 \$	2 845 \$	-3,5%
			Pour l'installation d'une section de câble	3 106 \$	3 387 \$	9,0%
			Par test de générateur de tension	1 242 \$	1 354 \$	9,0%

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 3,4 % au 1^{er} avril 2014 à l'exception du tarif L dont la hausse est de 2,6 %

Article 1 ^{er} avril 2013	Article 1 ^{er} avril 2014	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2013	Prix 1 ^{er} avril 2014	Variation 1 ^{er} avril 2014
12.9	12.9	<i>Interventions à prix forfaitaire</i>	<i>Alimentation temporaire en souterrain de 200 A, monophasée (120/240 V)</i> Sans ajout de câble Avec ajout de câble <i>Alimentation temporaire en aérien de 200 A avec modification temporaire, monophasée (120/240 V)</i> Avec remplacement du transformateur Avec ajout de câble Avec ajout de câble et remplacement du transformateur Avec ajout de câble et de poteaux et remplacement du transformateur <i>Modification d'un branchement aërosouterrain d'au plus 200 A, monophasée (120/240 V)</i> Par raccordement sur poteau fourni par le client Par raccordement sur poteau d'Hydro-Québec	500 \$ 3 000 \$ 2 100 \$ 1 500 \$ 3 000 \$ 5 500 \$ 625 \$ 755 \$	850 \$ 3 450 \$ 2 450 \$ 1 835 \$ 3 365 \$ 5 890 \$ 675 \$ 815 \$	70,0% 15,0% 16,7% 22,3% 12,2% 7,1% 8,0% 7,9%
s. o.	12.10	<i>Mesurage à prix forfaitaire</i>	<i>Mesurage temporaire</i> Basse tension, monophasée (120/240 V), sans transformation Basse tension, polyphasée (347/600 V), sans transformation Basse tension, monophasée (120/240 V), avec transformation Basse tension, polyphasée (347/600 V), avec transformation Moyenne tension <i>Mesurage moyenne tension relatif à une option</i> Monophasée, avec transformation, structure Polyphasée, avec transformation, structure Polyphasée, avec transformation, poste blindé <i>Mesurage moyenne tension pour une installation de petite puissance</i> Monophasée, avec transformation	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	320 \$ 500 \$ 800 \$ 1 380 \$ 3 550 \$ 13 560 \$ 29 110 \$ 25 790 \$ 12 030 \$	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.